



MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 1 de 14

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A
Nom chimique Hydroxide de Magnésium (surface modifiée)
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif. : ignifugeant.

Utilisation industrielle Production de la substance
Production de composés de plastique et de caoutchouc
Préparation d'une formulation de retardateurs de flammes
Composés utilisée dans l'industrie du transport
Composés utilisés dans les applications électriques
Composés utilisés dans le bâtiment et la construction
Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Recyclage de plastiques
Agent de régulation du pH
Production d'inhibiteurs de corrosion
Usage comme inhibiteur de corrosion dans les turbines à gaz et les boilers
Production de composés du Magnésium
Fabrication et formulation de préparations pharmaceutiques
Stabilisateur de PVC
Utilisation dans les agents nettoyants
Usage dans les champs pétrolifères
Usage dans les lubrifiants
Usage dans la métallurgie
Usage dans les gonflants
Usage dans les liants et les agents de démoulage
Carburants
Usage dans les liquides fonctionnels
Utilisation dans des produits agrochimiques
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Usage dans les produits chimiques de l'industrie minière
Agent de désacidification du papier
Transformation des polymères
Abrasif pour l'industrie du verre, les céramiques et les pierres

Utilisation professionnelle Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Utilisation dans des produits agrochimiques
Utilisation dans les agents nettoyants

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 2 de 14

Usage dans la métallurgie
Usage dans les gaz propulseurs
Carburants
Usage dans les liquides fonctionnels
Applications de dégivrage et d'antigivrage
Applications de voirie et construction
Usage dans les explosifs
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
Transformation des polymères
Usage dans les lubrifiants
Usage dans les liants et les agents de démoulage

Utilisation par les consommateurs

Additif de cosmétiques
Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
Utilisation dans les agents nettoyants
Usage dans les lubrifiants
Usage dans les gaz propulseurs
Carburants
Usage dans les liquides fonctionnels
Applications de dégivrage et d'antigivrage
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant MARTINSWERK GmbH
Kölner Strasse 110
50127 Bergheim
Germany
Tel. : +49-2271-90.22.78
Fax. : +49-2271-90.27.17

Internet www.huberadvancedmaterials.com

Courriel de contact www.huberadvancedmaterials.com/contact

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 3 de 14

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

2.3. Autres dangers Aucune information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance Sans objet

3.2. Mélanges Mélange

Nom chimique	No. CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	Non classé	>=97
Silane, ethenyltriethoxy-, reaction	Propriétaire	Proprietary	Non classé	1-2

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 4 de 14

products with magnesium hydroxide			
-----------------------------------	--	--	--

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
Équipement de protection individuelle des secouristes	Porter un vêtement de protection approprié.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 5 de 14

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 6 de 14

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydroxide de Magnésium

ACGIH	STEL: Not established
OSHA	TWA: Not established
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: Not established
Estonie	1 mg/m ³ total dust 0.5 mg/m ³ respirable dust

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Hydroxide de Magnésium

Travailleur – cutanée, court terme – systémique	16.67 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	16.67 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, court terme – systémique	117.54 mg/m ³
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	117.54 mg/m ³
Consommateur – orale, court terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – orale, long terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	10 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, court terme – systémique	34.78 mg/m ³
Consommateur – inhalation, court terme – systémique	34.78 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 7 de 14

Hydroxide de Magnésium

Eau douce	0.1 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l
Eau de mer - intermittent	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.082 mg/kg dw
Sédiments marins	0.0082 mg/kg dw
Terrestre	0.01912 mg/kg dw
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l
Empoisonnement secondaire	66.67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Aucune information disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
pH :	+/- 10 (10% H ₂ O)
Point de fusion/point de congélation	Sans objet Se décompose à > 320 °C

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 8 de 14

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Inflammabilité	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Pression de vapeur	Indisponible
Densité de vapeur relative	Sans objet
Densité de vapeur relative	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.4 g/cm ³ , 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 320 °C
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet : Solide
Viscosité dynamique	Sans objet : Solide
Propriétés comburantes	Aucun(e)
Caractéristiques des particules	See Technical Data Sheet
Teneur en COV (%)	Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger spécifique connu
10.4. Conditions à éviter	Température de décomposition MgO, H ₂ O
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e)

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 9 de 14

10.6. Produits de décomposition Aucun(e) connu(e)
dangereux

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hydroxide de Magnésium

LD50s and LC50s	2.1 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
DL50 par voie orale	> 2000 mg/kg mg/kg Rat
CL50 par inhalation	> 2.1 mg/L 4- heures
Effets chroniques	DSENO (Dose sans effet nocif observé) >1000 mg/kg pc/jour
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin : Non irritant Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	in vitro : Non irritant pour la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Toxicité pour la reproduction	Non classé DSENO (Dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg pc/jour

Silane, ethenyltriethoxy-, reaction products with magnesium hydroxide

DL50 par voie orale	8 mL/kg Rat
---------------------	-------------

Toxicité aiguë	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité chronique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 10 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

- 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
- 11.2.2. Autres informations** Sans objet

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 11 de 14

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hydroxide de Magnésium

CL 50 - 96 h	776 mg/l Poisson
CE50, 72 heures	> 100 mg/L Algues
48 h EC50	170.86 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
Classification allemande WGK (AwSV)	5209. WGK: nwg

12.2. **Persistence et dégradabilité** Aucune donnée disponible.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Sans objet Le produit/la substance est inorganique

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. **Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

12.6. **Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 **Autres effets indésirables** Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 12 de 14

l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Hydroxide de Magnésium

Classification allemande
WGK (AwSV) 5209. WGK: nwg

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 13 de 14

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	No. CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxide de Magnésium	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 ENCS; ISHL	KE-22716	Y	55-1-01344	Y	Y	Y	A
Silane, ethenyltriethoxy-, reaction products with magnesium hydroxide	Confidentiel	Propriétaire	Y	Y	Y	Y	Y	N	55-1-06199	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

REACH No.

Hydroxide de Magnésium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119488756-18-0000

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192696-66-0000

Silane, ethenyltriethoxy-, reaction products with magnesium hydroxide

Numéro d'enregistrement REACH -

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192710-85-0000

Allemagne

Hydroxide de Magnésium

Classification allemande WGK (AwSV) 5209. WGK: nwg

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :

08/01/2026

Date d'impression :

14/01/2026

Numéro de révision:

1.3.2

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
(Email – HEM.HAMRegulatory@huber.com).

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

Fiche de données de sécurité

MAGNIFIN® H-5A; MAGNIFIN® H-10A

Date d'émission : 08/01/2026
Date d'impression : 14/01/2026

Numéro de révision: 1.3.2
Page 14 de 14

Étiquetage

Symboles/pictogrammes	Aucun(e)
Mention d'avertissement	Aucun(e)
Mentions de danger	Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité